

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY
--ooOoo--
SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010 A 18 H 15
--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 -COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. LE MAIRE)
- 3 - ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
 - a) Comptes Administratifs – Exercice 2009 (Rap. M. LE MAIRE)
 - 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
 - b) Comptes de gestion du Receveur Municipal–Exercice 2009 (Rap.M RODRIGUES)
 - 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
 - c) Affectation des résultats de l'exercice 2009 (Rap. M. RODRIGUES)
 - 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
 - d) Décision modificative n° 3 – Exercice 2010 (Rap. M RODRIGUES)
 - e) Modification des tarifs de la salle polyvalente de Bernon
et des salles de la mairie de quartier (Rap. M. RODRIGUES)
 - f) Provisions pour risques juridiques (Rap. Mme HEURTAUX)
 - g) Approbation rapport annuel 2008 de la gestion du Chalet
de l'Arcanière (Rap. M. RODRIGUES)
 - h) Fourrière automobile – Rapport annuel 2009 de la convention
de concession (Rap. M. FROMM)
 - i) Ressources Humaines (Rap. Mme HEURTAUX)

- 1 – Recrutement d'un architecte pour le service urbanisme
- 2 – Recrutement d'un agent de développement local Parentalité-Discrimination pour la Cohésion Sociale
- 3 – Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents
- j) Indemnité pour l'occupation irrégulière d'un logement sis 16 rue de la Chaude Ruelle (Rap. Mme HEURTAUX)
- k) Acquisition de bâtiments situés 28 avenue Jean-Jaurès à Epernay de la S.A.R.L. NULLE PART AILLEURS (Rap. Mme HEURTAUX)
- l) Conseil Départemental d'Insertion – Remplacement d'un élu (Rap. M. LE MAIRE)
- m) Attribution de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
- n) Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection dans le centre-ville - Convention et protocole à intervenir avec l'Etat (Rap. M. LE MAIRE)

4 -AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Développement Social Urbain – Politique de la Ville – Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 (Rap. Mme CHARIF)
 - 1 – Bourse au permis de conduire – Attribution et conventions
 - 2 – Rapport relatif au rapport d'activité 2009 du CUCS
 - 3 – Rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale
- b) Révision des tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - Complément (Rap. Mme LOYLAUX)

5 -ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Mise en place de l'opération urbaine d'hyper-centre (Rap. M. FROMM)
- b) Requalification de la place des Arcades-demande de subventions (Rap. M. FROMM)
- c) Université de Reims Champagne-Ardenne – Convention de partenariat (Rap. M. LE MAIRE)
- d) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et la Banque Populaire Lorraine-Champagne (Rap. M. MARECHAL)
- e) Convention de partenariat avec le Conseil Général et les associations sportives pour l'aide à l'emploi sportif (Rap. M. MARANDON)
- f) Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay – S.N.S.E. - Convention d'objectifs et de moyens (Rap. M. MARANDON)
- g) Conventions pour le Tour de France 2010 entre la Ville et (Rap. M. MARANDON)
 - 1 – la Communauté de Commune Epernay Pays de Champagne
 - 2 – le Conseil Général
 - 3 – la Région Champagne-Ardenne
- h) Convention avec l'Office de Tourisme d'Epernay et sa Région - Fonctionnement du système de mise à jour de l'état d'occupation des hébergements et des réservations du camping d'Epernay (Rap. M. MARANDON)

6 -CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Signalisation des hôtels et restaurants installés sur les communes limitrophes d'Epernay (Rap. M. MOITTE)
- b) Etude pour la réalisation d'un schéma général hydraulique et des études d'aménagements parcellaires sur les coteaux viticoles

d'Epernay – Demande de subvention auprès de l'agence
de l'eau Seine-Normandie

(Rap. M. SCHMIT)

- c) Approbation de la convention de partenariat entre la SNCF,
Bus Est, la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,
la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
et la Ville d'Epernay dans le cadre de la sensibilisation des agents municipaux
à l'utilisation des transports en commun (Rap. M. SCHMIT)
- d) Approbation du règlement d'attribution de la subvention pour l'installation
d'une cuve enterrée de récupération des eaux de pluie (Rap. M. SCHMIT)
- e) Approbation du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique
entre EDF et la Ville d'Epernay (Rap. M. SCHMIT)
- f) Aménagement urbain – Majoration de l'aide municipale pour
le ravalement de façades (Rap. Mme LEGRAS)
- g) Cimetières (Rap. Mme LEGRAS)
 - 1 - Règlement intérieur des cimetières - modification de l'article 7 b
« circulation à l'intérieur du cimetière nord »
 - 2 - Cimetière nord - rétrocession de concession RION SANTANBIEN
 - 3 - Cimetière de La Villa - rétrocession de concession GERARD DUVOT

– Approbation du tableau de classement des voiries communales (Rap. M. le MAIRE)

7 -COMMUNICATION ARRETES PREFECTORAUX COMPLEMENTAIRES
CONCERNANT LES SOCIETES MAISON BURTIN ET VIRAX

(Rap.M.le MAIRE)

8 -POINT D'INFORMATION SUR LE MICRO-CREDIT
PERSONNEL

(Rap. Mme LOYAUX)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2013 NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2014 COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 29 avril 2010, de conclure un marché avec la société SECURITE ET SERVICES, qui sera chargée de la pose d'un système de vidéosurveillance au parking des Arcades, moyennant la somme de 20 000,71 € T.T.C.

2°) Le 4 mai 2010, de mettre à la disposition de l'Union Française des Centres de Vacances une salle de la Maison des Association, du 7 mai au 9 juillet, et ce, du lundi au vendredi, moyennant la somme de 26 € par jour.

3°) Le 4 mai 2010, de conclure un marché avec l'entreprise GIRAVERT, qui sera chargée du désherbage de la voirie et des cimetières, moyennant la somme de 54 178,80 € T.T.C.

4°) Le 4 mai 2010, de modifier la régie de recettes du camping municipal sis allée de Cumières.

5°) Le 5 mai 2010, de signer un contrat avec la société BERGER-LEVRAULT pour la maintenance et la télémaintenance relative à la solution logicielle de gestion des courriers (Licences Post Office, Module SCANFAST et licences ORACLE), moyennant la somme de 3 488,10 € T.T.C.

6°) Les 5, 12, 18, 28 mai 2010, dans le cadre du festival « Musiques d'Eté » de confier à :

- l'entreprise « Cibemol », l'organisation d'un concert avec l'orchestre « Celtariff », le 16 juillet, à 19 H 00, à la Ferme de l'Hôpital, moyennant la somme de 2 426,50 € T.T.C. ;
- l'association « MET-X », l'organisation d'un concert avec le groupe « Marokin'brass », le 26 juin, à 19 H 00, avenue de Middelkerke, moyennant la somme de 2 760 € T.T.C. ;
- l'association « Concours de Cordes », l'organisation d'un concert, le 20 juillet, à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, à titre gratuit ;

- la société « Quartier Libre Productions », l'organisation d'un spectacle musical intitulé « 1,2,3 ZUT », le 13 juillet, à 14 H 30, à la salle polyvalente du quartier de Bernon, moyennant la somme de 2 954 € T.T.C. ;
- l'association « ART'S SYNDICATE », l'organisation d'un spectacle musical intitulé « Passe-moi l'temps », avec le quatuor ZIKFA, le 22 juillet, à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-Dorziat, moyennant la somme de 2 620,09 € T.T.C. ;
- l'association « La Boîte à Musique », l'organisation d'un concert, le 29 juin, à 19 H 00, à l'Orangerie Moët & Chandon, moyennant la somme de 2 891 € T.T.C. ;
- l'association « Barbara Furtuna », l'organisation d'un concert le 10 août, à 19 H 00, à l'église Saint-Pierre Saint-Paul, moyennant la somme de 2 900 € T.T.C. ;
- la société « HELICO SARL », l'organisation d'un concert, avec Orquestra do Fuba, le 1^{er} juillet, à 19 H 00, dans les jardins de l'Horticulture, moyennant la somme de 4 668,80 € T.T.C. ;
- l'association « Marmouzic », l'organisation d'un ciné-concert intitulé « Les aventures du Prince Ahmed », le 29 juillet, à 20 H 30, au cinéma le Palace, moyennant la somme de 900 € T.T.C. ;
- l'association « Les Miettes de Margoula », la présentation d'un spectacle vocal le 17 août, à 19 H 00, au Palais des Fêtes, moyennant la somme de 2 271 € T.T.C.

7°) Le 5 mai 2010, d'exercer le droit de préemption sur les parcelles de terrains constructibles sises rue des Forges, d'une superficie totale de 9 000 m², et d'offrir au vendeur un prix de 312 156 €, hors frais, pour prix d'acquisition, somme correspondant au prix figurant sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner.

8°) Le 6 mai 2010, de mettre gratuitement à la disposition de la SARL CHELMAS, intervenant dans le cadre du chantier de l'ORU, les locaux composant le lot n° 130 d'un ensemble immobilier situé avenue de Middelkerke.

9°) Le 10 mai 2010, de conclure un marché pour la création d'un bureau d'accueil au cimetière nord avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 – maçonnerie – SORLET LEFEVRE, moyennant la somme de 11 344,42 € T.T.C. ;
- lot n° 2 – menuiserie aluminium – AGC MENUISERIES, moyennant la somme de 5 570,01 € T.T.C. ;
- lot n° 3 – menuiserie intérieure – EGFPV, moyennant la somme de 2 246,93 € T.T.C. ;
- lot n° 4 – électricité – SCRE, moyennant la somme de 3 557,75 € T.T.C. ;
- lot n° 5 – peinture – COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS, moyennant la somme de 2 967,92 € T.T.C.

10°) Le 10 mai 2010, de désaffecter des propriétés communales :

- 687 ouvrages et de les mettre au pilon ;
- 54 documentaires portant sur le sport et de les céder gratuitement à la Croix Rouge Française ;
- 726 documents (romans, biographies, livres en langues étrangères, documentaires, albums) et de les céder gratuitement à l'association ADIFLOR.

11°) Le 10 mai 2010, de défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire l'opposant à M. BELHADI qui a introduit une requête devant le Tribunal Administratif, le 22 janvier 2010, tendant à contester la fin de son contrat de travail.

12°) Le 12 mai 2010, d'organiser une exposition au Point Information Jeunesse, du 11 au 30 juin, en collaboration avec M. BONNAIRE qui met gratuitement à disposition des dessins sur le thème de la Ville d'Epernay.

13°) Les 12 mai et 8 juin 2010, d'organiser à la médiathèque :

- une exposition, du 8 juin au 28 août, en collaboration avec M. PERTUISOT qui met des oeuvres à disposition, moyennant la somme de 1 500 € T.T.C. ;
- en collaboration avec M. HADDAD, dans le cadre d'une présentation croisée de textes et de peintures, la lecture de textes, à l'occasion du vernissage de l'exposition présentée par Thierry Pertuisot, le 16 juin 2010, à 18 H 30, à la médiathèque, moyennant la somme de 600 € T.T.C.

14°) Les 17, 27 mai, 3, 8 juin 2010, de mettre gratuitement à la disposition de :

- Mme QUENARDEL, la cour et les toilettes de l'école élémentaire Marx Dormoy, le 6 juin, de 6 H 00 à 19 H 00, afin d'organiser une brocante ;
- Mme SALEUR, la cour, les toilettes et les salles du rez-de-chaussée de l'école élémentaire Crayère II, le 12 juin, de 6 H 30 à 23 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- Mme GARNESSON, la cour et tous les locaux de l'école, le 12 juin, de 13 H 00 à 21 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- Mme ROUYER, la cour, les toilettes, la salle de motricité et le terrain de sports de l'école maternelle Belle Noue, le 11 juin 2010, de 16 H 30 à 22 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- M. GODIET, la cour, la grande salle et le terrain de sport de l'école élémentaire Belle Noue, le 11 juin 2010, de 16 H 30 à 22 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- M. GUILLOCHAIN, la totalité des locaux de l'école élémentaire Bachelin, le 19 juin 2010, de 11 H 00 à 12 H 00, afin d'organiser une visite de l'école ;
- Mme BELLOIR, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école maternelle Docteur Verron, le 18 juin 2010, de 16 H 30 à 23 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- Mme NICAISE, la cour, les préaux, la salle des maîtres, les toilettes et la salle de classe du bâtiment annexe de l'école élémentaire Marx Dormoy, le 18 juin 2010, de 16 H 30 à 23 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- Mme BALLOIR, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école maternelle Langevin, le 19 juin 2010, de 8 H 30 à 12 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- M. GUILLOCHAIN, la cour, les 2 halls, les toilettes et le gymnase de l'école élémentaire Bachelin, le 25 juin 2010, de 16 H 30 à 22 H 00, et le 26 juin 2010, de 7 H 00 à 23 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- Mme RENAUX, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école maternelle Saintonge, le 25 juin 2010, de 16 H 30 à 23 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- Mme LEROY, la cour et toute l'école maternelle Jancelins, le 26 juin, de 8 H 30 à 12 H 00, afin d'organiser une kermesse ;
- Mme CHAMPENOIS, la cour de l'école élémentaire Chaude Ruelle, le 25 juin, de 16 H 30 à 24 H 00, afin d'organiser une kermesse ;

- Mme la directrice de l'école maternelle Horticulture, la cour et toute l'école, le 29 juin, de 16 H 30 à 24 H 00, afin d'organiser une kermesse.

15°) Le 18 mai 2010, de conclure un marché avec l'association LES LUTINS REFRACTAIRES qui aura en charge la conception, l'organisation, et la mise en oeuvre de 16 représentations d'un spectacle déambulatoire pour «Les Nuits de l'Avenue de Champagne », moyennant la somme de 147 911 € T.T.C.

16°) Le 19 mai 2010, de passer un marché avec l'entreprise S.A. RONZAT pour le remplacement des sols souples par du carrelage à l'école élémentaire Belle Noue, moyennant la somme de 46 162, 01 € T.T.C.

17°) Le 19 mai 2010, dans le cadre de la semaine consacrée à l'agriculture biologique qui s'est déroulée du 7 au 12 juin, d'accueillir 5 représentations du spectacle «Les Crokchoupom's » assurées par l'association Houp N'co, moyennant la somme 1 366, 39 € T.T.C.

Les représentations, d'une durée minimum de 20 minutes, se sont tenues le 9 juin 2010 dans les lieux suivants :

- 9 H 00 à la Maison Pour Tous ;
- 10 H 30 à la Médiathèque ;
- 13 H 30 au Piccolo théâtre de la Ferme de l' Hôpital ;
- 15 h 00 à la résidence André Chenier ;
- 16 h 30 à la résidence Le Cédre.

18°) Le 20 mai 2010, dans le cadre de la construction et de l'aménagement d'un bureau au cimetière Nord, de conclure avec la société APAVE PARISIENNE :

- un contrat de contrôle technique, moyennant la somme de 1 853, 80 € T.T.C ;
- un contrat de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé, moyennant la somme de 897 € T.T.C.

19°) Le 26 mai 2010, de modifier la régie de recettes pour le camping municipal, et de créer deux sous-régies, l'une auprès du Palais des Fêtes, et une autre auprès de l'Office du Tourisme.

20°) Le 26 mai 2010, de conclure un marché pour le curage, du ruisseau « Le Cubry » et le nettoyage des berges avec la S.A.R.L ENVIRO PLUS, moyennant la somme 34 994, 96 € T.T.C.

21°) Le 27 mai 2010, de mettre à la disposition de M. Dominique POURRIER, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 250 m².

Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, soit pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2010 la somme de 13,34 €.

22°) Le 27 mai 2010, de conclure un marché pour l'animation d'un dispositif de concertation dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain du quartier de Bernon, avec la société VILLE OUVERTE, moyennant la somme de 25 474, 80 € T.T.C. par an.

23°) Le 27 mai 2010, de conclure un marché pour la fourniture de mobiliers et accessoires pour la Médiathèque de proximité avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 – rayonnages – BORGEAUD – moyennant la somme de 60 161 € T.T.C. ;
- lot n° 2 – autres mobiliers de bibliothèque – BORGEAUD – moyennant la somme de 22 173, 39 € T.T.C ;
- lot n° 3 – tables et chaises des espaces publics – AGL DIFFUSION – moyennant la somme de 5 655, 88 € T.T.C. ;
- lot n° 4 – sièges conviviaux – AGL DIFFUSION – moyennant la somme de 9 051, 33 € T.T.C. .
- lot n° 5 – mobiliers et fournitures de bureau – AGL DIFFUSION – moyennant la somme de 17 911, 30 € T.T.C.

24°) Le 28 mai 2010, d'accepter l'offre concernant le refinancement du contrat de prêt initial FIXGBP, d'un montant de 2 343 642, 82 €, contracté auprès de Dexia Crédit Local.

25°) Le 31 mai 2010, de mettre à la disposition de M. François ROCHETTE, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 210 m².

Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, soit pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2010 la somme de 11,21 €.

26°) Le 1^{er} juin 2010, de conclure un marché pour le ravalement des façades de la salle de sport « liberté » avec l'entreprise BEC CONSTRUCTION, moyennant la somme de 33 621, 34 € T.T.C.

27°) Le 2 juin 2010, de conclure un marché pour la réfection de chaussées, trottoirs, bordures et caniveaux pour l'année 2010 avec la société SCREG EST, moyennant la somme de 618 954, 13 € .

28°) Le 2 juin 2010, de conclure un marché pour la restauration de la salle des commissions de l'hôtel de ville avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 - menuiseries extérieures bois - LAURENT FENÊTRES - moyennant la somme de 25 941, 24 € T.T.C ;
- lot n° 2 - serrurerie - infructueux ;
- lot n° 3 - staff et stuc - WEREY PLATRES & STAFF S.A.R.L - moyennant la somme de 4 775, 38 € T.T.C ;
- lot n° 4 - marbrerie - infructueux ;
- lot n° 5 - chauffage - JEROME MORLET - moyennant la somme de 3 279,43 € T.T.C ;
- lot n° 6 - électricité - S.C.R.E - moyennant la somme de 16 684,20 € T.T.C ;
- lot n° 7 - lustrerie - VALLUX - moyennant la somme de 9 520,16 € T.T.C ;
- lot n° 8 - peinture de fond et décorative - ATELIER MERIGUET CARRERE - moyennant la somme de 59 320, 40 € T.T.C ;
- lot n° 9 - parquets et ébénisterie - infructueux.

29°) Le 3 juin 2010, d'accepter l'indemnisation, d'un montant de 3 363,29 €, correspondant à la réfection de feux piétons et de quatre barrières au carrefour des rues Godart Roger et Henri Lelarge, endommagés le 29 avril 2010, suite à un accident de la circulation.

30°) Le 7 juin 2010, de céder gratuitement à l'assureur SMACL, conformément au contrat, le véhicule Citroën Nemo, immatriculé AG 874 QX, propriété de la Ville, qui a été volé le 28 avril 2010 et détruit.

31°) Le 8 juin 2010, de mettre à la disposition de Melle PERIN, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 220 m².

Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, soit pour la période du 15 juin au 31 décembre 2010 la somme de 10,90 €.

32°) Le 8 juin 2010, de mettre à la disposition de M. MANZHI, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 390 m².

Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, soit pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2010 la somme de 19,33 €.

33°) Le 9 juin 2010, de défendre les intérêts de la Ville, dans le contentieux l'opposant à Mme FOLLEREAU qui a introduit une requête devant le Tribunal Administratif, le 21 avril 2010, tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté n° 2010/413 portant radiation des cadres.

34°) Le 9 juin 2010, de mettre gratuitement à la disposition de la compagnie « Les Lutins Réfractaires » les locaux situés 148, rue des jancelins à usage de loges et de stockage du matériel des artistes, à compter du 6 juillet jusqu'au 30 août 2010.

35°) Le 9 juin 2010, de conclure un marché pour l'acquisition de matériels de transport et la reprise des anciens véhicules avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 - acquisition de deux véhicules L2H2 et reprise des anciens véhicules - GUEUDET VI REIMS - moyennant la somme de 53 671, 48 € T.T.C ;
- lot n° 2 - acquisition d'un véhicule L3H2 et reprise de l'ancien véhicule - GUEUDET VI REIMS - moyennant la somme de 27 956, 99 € T.T.C ;
- lot n° 3 - acquisition d'un véhicule léger 4 places et reprise de l'ancien véhicule - RIESTER EPERNAY - moyennant la somme de 8 432, 00 € T.T.C ;
- lot n° 4 - acquisition d'un véhicule berline 4 à 5 places et reprise de l'ancien véhicule - RIESTER EPERNAY - moyennant la somme de 13 671, 70 € T.T.C.

36°) Le 11 juin 2010, de confier à l'association « Moto Club d'Epernay, l'organisation du « Défil'mania » et du spectacle acrobatique de motos, le 13 juillet, moyennant la somme de 7 000 €..

37°) Le 14 juin 2010, dans le cadre de la manifestation « La Jeunesse se bouge », qui se déroulera sur le parking du Hall des sports Pierre-Gaspard, le 3 juillet, de confier aux

groupes « VAVA », « SNAP JACK » et au chanteur « Scaro », l'organisation d'un concert, et ce, à titre gratuit.

38°) Le 14 juin 2010, dans le cadre de la manifestation « Place aux Arts ! », qui s'est déroulée les 19 et 20 juin, de confier :

- à l'association « La Compagnie du Rêve », l'organisation de plusieurs représentations d'un spectacle intitulé « Histoires de rêver » avec la « Roulotte Enchantée », moyennant la somme de 2 000 € ;
- aux artistes professionnels, MM. POTISEK, PELLETIER, MILLAN, HALTEL, SHAW, LECRIVAIN, VARLET, la présentation de leurs oeuvres, moyennant la somme de 150 € chacun.

39°) Le 15 juin 2010, de modifier la régie d'avances pour l'organisation des concerts dans le cadre des manifestations « Musiques d'Eté » et « Epernay Spectacles ».

40°) Le 16 juin 2010, de conclure un marché pour la maintenance et l'entretien des équipements de sécurité incendie avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 – maintenance et entretien des équipements de SSI et de désenfumage mécanique – INEO ENERSYS – entre 12 000 € T.T.C. et 18 000 € T.T.C. par an ;
- lot n° 2 – maintenance et entretien des équipements de désenfumage naturel – S.A.S. EXTINGTEURS HAAS – entre 2 000 € T.T.C. et 4 000 € T.T.C. par an ;
- lot n° 3 – maintenance et entretien des extincteurs et RIA – S.A.S. EXTINGTEURS HAAS – entre 8 000 € T.T.C. et 16 000 € T.T.C. par an ;
- lot n° 4 – maintenance et entretien de l'éclairage de sécurité – INEO ENERSYS – entre 12 000 € T.T.C. et 17 000 € T.T.C. par an ;
- lot n° 5 – maintenance et entretien des portes coupe-feu – EBS SECURITE – entre 1 000 € T.T.C. et 2 500 € T.T.C. par an.

41°) Les 4, 10, 18, 20 mai, 3 et 15 juin de mettre :

la salle Polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- M. DE CASTRO, du 4 juin à 17 H 00 au 7 juin à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;
- M. LEGUEN, du 18 juin à 17 H 00 au 21 juin à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;
- la Permanence du Jard, le 6 mai de 10 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gratuit ;
- Melle KHETARI, du 30 juin à 17 H 00 au 1^{er} juillet à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;
- Mme BODAS, du 25 juin à 17 H 00 au 28 juin à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;
- Mme FRANCOIS, du 21 mai à 17 H 00 au 25 mai à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;
- l'association des Retraités de Force Ouvrière de la Marne, le 20 mai de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gratuit.

- la salle polyvalente de Bernon, à la disposition de :

- l'association « Tour de Thé », du 21 mai à 17 H 00 au 24 mai à 9 H 00 et du 18 juin à 17 H 00 au 21 juin à 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;
- Mme COULIBALY, du 25 juin à 16 H 00 au 28 juin à 9 H 00, moyennant la somme de 251 € ;
- Melle WIMANN et M. PEPIN, du 4 juin à 17 H 00 au 7 juin à 9 H 00, moyennant la somme de 251 € ;
- la Maison Pour Tous, le 26 juin à partir de 15 H 00 jusqu'au 27 juin à 1 H 00, et ce, à titre gratuit ;
- du Réseau de Réussite Scolaire Terres Rouges Mont-Bernon, le 17 juin, de 13 H 30 à 16 H 00, et ce, à titre gratuit.

la salle Beethoven, à la disposition de :

- M. BATONNET, du 25 juin à 17 H 00 au 28 juin à 9 H 00, moyennant la somme de 125 € ;
- Mme WATRIN, du 21 mai à 17 H 00 au 25 mai à 9 H 00, moyennant la somme de 125 € ;
- la Maison Pour Tous, tous les mercredis du 16 juin au 30 juin, et ce, à titre gratuit.

la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- Mme BARREAUD, représentant l'association AXES, le 2 juin de 8 H 30 à 17 H 00 et le 3 juin de 8 H 30 à 23 H 00, et ce, à titre gratuit ;
- Mme LAURENT, le 27 juin de 12 H 00 à 18 H 00, et ce, à titre gratuit.

42°) Les 4, 6, 10, 17, 25 mai et 1^{er} juin 2010, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n^{os} 1843 à 1846, 1862, 1868 et 1869, 1920 à 1924, 1937 à 1939, 1953 et 1954, au cimetière Nord et à celui de La Villa.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2015 COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur le MAIRE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2009, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu les résultats de l'exercice 2009 du budget principal repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-3 074 438,83	2 667 148,83	18 903 017,09	17 866 955,52	-1 443 351,57
Fonctionnement	6 577 577,68	-2 667 148,83	39 410 598,83	43 697 420,58	8 197 250,60
TOTAUX	3 503 138,85	0,00	58 313 615,92	61 564 376,10	6 753 899,03

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2010 à la somme de :

5 600 900 € en investissement
658 300 € en fonctionnement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2010 à la somme de :

3 180 200 € en investissement
65 200 € en fonctionnement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 4 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, Mme GILLE – 3 abstentions MM DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2016 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2009, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Vu les résultats de l'exercice 2009 du budget annexe Parking repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-46 121,55	61 111,55	126 716,47	39 140,90	-72 585,57
Fonctionnement	63 749,40	-61 111,55	191 576,61	191 021,89	2 083,13
TOTAUX	17 627,85	0,00	318 293,08	230 162,79	-70 502,44

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE à la somme de 72 600 € le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2010,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 4 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, Mme GILLE – 3 abstentions : MM. DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2017 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - CAMPING MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2009, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Vu les résultats de l'exercice 2009 du budget annexe Camping repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	813,25	0,00	50 854,43	50 089,34	48,16
Fonctionnement	534,16	0,00	161 203,55	161 935,35	1 265,96
TOTAUX	1 347,41	0,00	212 057,98	212 024,69	1 314,12

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 4 contre MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, Mme GILLE – 3 abstentions MM DE LILLO, EL HMAM

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2018 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2009, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Vu les résultats de l'exercice 2009 du budget annexe Cuisine Centrale repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	15 425,52	0,00	24 945,53	39 191,71	29 671,70
Fonctionnement	-96,00	0,00	1 296 249,08	1 298 469,09	2 124,01
TOTAUX	15 329,52	0,00	1 321 194,61	1 337 660,80	31 795,71

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE à la somme de 16 000 € le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2010,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 4 contre MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, Mme GILLE – 3 abstentions MM. DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2019 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2009, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Vu les résultats de l'exercice 2009 du budget annexe Chauffage Urbain repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-131 219,00	116 059,00		0,00	-15 160,00
Fonctionnement	116 166,34	-116 059,00	950 427,74	953 207,12	2 886,72
TOTAUX	-15 052,66	0,00	950 427,74	953 207,12	-12 273,28

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE à la somme de 15 160 € le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2010,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 4 contre MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, Mme GILLE – 3 abstentions MM. DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2020 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2009, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Vu les résultats de l'exercice 2009 du budget annexe Cellules Commerciales repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-656 549,76	0,00	0,00	182 692,31	-473 857,45
Fonctionnement	0,00	0,00	182 692,31	182 692,31	0,00
TOTAUX	-656 549,76	0,00	182 692,31	365 384,62	-473 857,45

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

ARRETE à la somme de 8 630 € le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2010,

ARRETE à la somme de 649 600 € le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2010,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 4 contre MM LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, Mme GILLE – 3 abstentions MM DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2021 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2009

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget principal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2009 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-3 074 438,83	2 667 148,83	18 903 017,09	17 866 955,52	-1 443 351,57
Fonctionnement	6 577 577,68	-2 667 148,83	39 410 598,83	43 697 420,58	8 197 250,60
TOTAUX	3 503 138,85	0,00	58 313 615,92	61 564 376,10	6 753 899,03

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2009.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 7 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, DE LILLO, EL HMAM, Mmes GILLE, JABBOUR).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2022 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET
PARKING - EXERCICE 2009**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget annexe Parking,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2009 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-46 121,55	61 111,55	126 716,47	39 140,90	-72 585,57
Fonctionnement	63 749,40	-61 111,55	191 576,61	191 021,89	2 083,13
TOTAUX	17 627,85	0,00	318 293,08	230 162,79	-70 502,44

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2009.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 7 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, DE LILLO, EL HMAM, Mmes GILLE, JABBOUR).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 2023 **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET
CAMPING MUNICIPAL - EXERCICE 2009**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget annexe Camping,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2009 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	813,25	0,00	50 854,43	50 089,34	48,16
Fonctionnement	534,16	0,00	161 203,55	161 935,35	1 265,96
TOTAUX	1 347,41	0,00	212 057,98	212 024,69	1 314,12

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2009.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 7 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, DE LILLO, EL HMAM, Mmes GILLE, JABBOUR)..

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 2024 **COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - CUISINE CENTRALE - EXERCICE 2009**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget annexe Cuisine Centrale,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2009 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	15 425,52	0,00	24 945,53	39 191,71	29 671,70
Fonctionnement	-96,00	0,00	1 296 249,08	1 298 469,09	2 124,01
TOTAUX	15 329,52	0,00	1 321 194,61	1 337 660,80	31 795,71

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2009.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 7 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, DE LILLO, EL HMAM, Mmes GILLE, JABBOUR). .

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05 .07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 2025 **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL -**
CHAUFFAGE URBAIN - EXERCICE 2009

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget annexe Chauffage Urbain,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2009 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-131 219,00	116 059,00		0,00	-15 160,00
Fonctionnement	116 166,34	-116 059,00	950 427,74	953 207,12	2 886,72
TOTAUX	-15 052,66	0,00	950 427,74	953 207,12	-12 273,28

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2009.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 7 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, DE LILLO, EL HMAM, Mmes GILLE, JABBOUR)..

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2026 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET
CELLULES COMMERCIALES - EXERCICE 2009

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget annexe Cellules Commerciales,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2009 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2009	Mandats 2009	Titres 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-656 549,76	0,00	0,00	182 692,31	-473 857,45
Fonctionnement	0,00	0,00	182 692,31	182 692,31	0,00
TOTAUX	-656 549,76	0,00	182 692,31	365 384,62	-473 857,45

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2009.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 7 abstentions / MM LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, DE LILLO, EL HMAM, Mmes GILLE, JABBOUR).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2027 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2009 du budget principal Ville,

Vu le résultat 2009 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à -3 864 051,57 €,

Vu le résultat 2009 après restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 7 604 150,60 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 3 864 051,57 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 4 333 199,03 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2028 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET
PARKING**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe Parking,

Vu le résultat 2009 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 14,43 €,

Vu le résultat 2009 de la section de fonctionnement s'élevant à 2 083,13 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2009 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2029 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET
CAMPING MUNICIPAL**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe Camping,

Vu le résultat 2009 de la section d'investissement s'élevant à 48,16 €,

Vu le résultat 2009 de la section de fonctionnement s'élevant à 1 265,96 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2009 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2030 AFFECTATION DES RESULTATS DE L' EXERCICE 2009 - BUDGET
CUISINE CENTRALE**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe Cuisine Centrale,

Vu le résultat 2009 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 13 671,70 €,

Vu le résultat 2009 de la section de fonctionnement s'élevant à 2 124,01 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2009 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2031 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET
CHAUFFAGE URBAIN**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe Chauffage Urbain,

Vu le résultat 2009 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à
0 €,

Vu le résultat 2009 de la section de fonctionnement s'élevant à 2 124,01 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2009 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2032 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET
CELLULES COMMERCIALES**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe Cellules Commerciales,

Vu le résultat 2009 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 167 112,55 €,

Vu le résultat 2009 de la section de fonctionnement s'élevant à 0,00 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2009 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2033 DECISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2010

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2010 de la Ville d'Epervain étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Participation pour non réalisation d'aires de stationnement remboursée suite à modification de permis de construire.

- + 9 000,00 euros du **chapitre 13** compte **R** VAU837/824/1345/AMGT (participations pour non réalisation d'aires de stationnement)
- + 9 000,00 euros du **chapitre 13** compte **D** VAU837/824/1345/AMGT (participations pour non réalisation d'aires de stationnement)

Reprise d'une provision pour risques juridiques.

- + 1 000,00 euros du **chapitre 78** compte **R** DAJ504/01/7815/FINA (reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)
- + 1 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** DAJ504/020/6227/JURI (frais d'actes et de contentieux)

Reprise de consignation constituée antérieurement pour acquisition de la parcelle BM 26 les Futies.

- + 24 750,00 euros du **chapitre 23** compte **R** 7BA720/820/238/JURI (avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles)
- + 24 750,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2111/IMMO (terrains nus)

Ecritures liées au refinancement de l'emprunt 7354.

- + 2 223 760,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement de dette)
- + 2 223 760,00 euros du **chapitre 16** compte **D** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement de dette)

Affectation du résultat 2009.

- + 4 333 190,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 3 864 060,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)
- + 20 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7EV706/822/60633/VOIR (fournitures de voirie)

+ 15 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** CBA256/322/6228/CULT (diverses rémunérations d'intermédiaires)+ 80 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** DCG503/020/6228/CGES (diverses rémunérations d'intermédiaires)
+ 3 625 090,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
+ 3 625 090,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement à la section de fonctionnement)
- 375 000,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/1641/FINA (emprunts en euros)
- 482 300,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIDOTATION/01/10222/FINA (Fond de compensation de la TVA)
- 105 750,00 euros du **chapitre 13** compte **R** FIDOTATION/112/1332/FINA (amendes de police)
+ 1 443 360,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
+ 210 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 1OF252/33/2313/BATI (constructions)
+25 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2EM211/211/21312/BATI (constructions bâtiments scolaires)
+ 46 300,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2EP221/212/21312/BATI (constructions bâtiments scolaires)
+ 5 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 5HV501/020/2188/ADMG (autres immobilisations corporelles)
+ 10 500,00 euros du **chapitre 20** compte **D** DCG503/020/2031/VOIR (frais d'études)
+ 2 500,00 euros du **chapitre 204** compte **D** DCG503/020/2042/EDUC (subventions d'équipement aux personnes de droit privé)
+ 585 000,00 euros du **chapitre 204** compte **D** VHA825/70/20418/ORUB (subventions d'équipement versés aux autres organismes publics)
+ 80 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** DCG503/020/2188/BATI (autres immobilisations corporelles)
+ 10 400,00 euros du **chapitre 20** compte **D** DIN513/020/205/INFO (concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels...)
+ 190 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2138/IMMO (autres constructions)
+ 1 497 340,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 7EV706/822/2315/VOIR (installations, matériel et outillage techniques)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Ajustement des crédits.

- 1 650,00 euros du **chapitre 66** compte **D** FIDETTE/01/66111/FINA (intérêts réglés à l'échéance)
- + 1 650,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2CC232/251/6152/BATI (entretien et réparations sur bien immobiliers)

Affectation du résultat 2009.

- + 29 670,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (excédent antérieur reporté)
- + 13 670,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2CC232/251/2131/BATI (constructions)
- + 2 120,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (excédent antérieur reporté)
- + 1 620,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2CC232/251/61551/AUTO (matériel roulant)
- + 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2CC232/251/6152/BATI (entretien et réparations sur biens immobiliers)

BUDGET CELLULES COMMERCIALES

Intégration des travaux pour amortissement.

- + 442 405,00 euros du **chapitre 041** compte **R** FIORDRES/01/238/FINA (avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles)
- + 16 700,00 euros du **chapitre 041** compte **R** FIORDRES/01/2313/FINA (constructions)
- + 459 105,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2138/FINA (autres constructions)

Affectation du résultat 2009.

- + 473 860,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
- - 167 110,00 euros du **chapitre 024** compte **R** 9AE913/01/024/IMMO (produits des cessions d'immobilisations)

BUDGET PARKING

Ecritures liées au refinancement de l'emprunt 6003.

- + 43 600,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement de dette)
- + 43 600,00 euros du **chapitre 16** compte **D** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement de dette)

Affectation du résultat 2009.

- + 2 080,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 2 080,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7PK754/821/627/FINA (services bancaires et assimilés)
- + 72 590,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
- + 10,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7PK754/821/2188/PMUN (autres immobilisations corporelles)

BUDGET CAMPING

Ecritures liées au refinancement de l'emprunt 5003.

- + 76 290,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement de dette)
- + 76 290,00 euros du **chapitre 16** compte **D** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement de dette)

Affectation du résultat 2009.

- + 1 260,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 660,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/60631/ATEL (fournitures d'entretien)
- + 600,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/6236/SPOR (catalogues et imprimés)
- + 40,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
- + 40,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/2138/BATI (autres constructions)

CHAUFFAGE URBAIN

Affectation du résultat 2009.

- + 2 880,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 15 160,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
- + 2 880,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7CU716/816/60613/BATI (chauffage urbain)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE

Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2034 MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE
POLYVALENTE DE BERNON ET DES SALLES DE LA
MAIRIE DE QUARTIER**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les nouvelles demandes formulées auprès de la Mairie de quartier,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu la délibération des tarifs municipaux en date du 14 décembre 2009,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Considérant la nécessité d'harmoniser les tarifs municipaux de la Salle Polyvalente de Bernon et de la Mairie de quartier avec ceux de la Maison des Associations,

Considérant la nécessité de modifier la délibération du 14 décembre 2009,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la délibération portant tarifs municipaux en date du 14 décembre 2009,

DECIDE d'appliquer les tarifs municipaux, tels qu'ils résultent des tableaux annexés à la présente délibération, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2035 PROVISIONS POUR RISQUES JURIDIQUES

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la requête de l'Agence Européenne de Communication Publique en date du 1^{er} mars 2010 et relative aux titres de recettes émis par la Ville d'un montant total de 17 600 € correspondant aux recettes publicitaires garanties par l'agence à la Ville en application du marché de régie publicitaire pour Epernay Le Journal pour l'année 2009, ainsi qu'à la condamnation de la Ville à lui verser 3 000 € au titre de l'article 761-1 du code de la justice administrative,

Considérant que la collectivité doit provisionner le risque, pour tout contentieux né, c'est-à-dire dès qu'une requête est formalisée devant un tribunal, sans toutefois que cela reconnaisse la responsabilité de la Ville,

Considérant la nécessité de provisionner les frais irrépétibles, les dépens et les indemnités éventuels,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer une provision, à hauteur de 20 600 €, pour le dossier susmentionné,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6815 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTTPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2036 APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2008 DE LA GESTION DU
CHALET DE L'ARCANIÈRE**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-1 et L. 1411-3,

Vu le rapport présenté par l'Association des Amis du Chalet de l'Arcanière,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 8 juin 2010,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 21 juin;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport établi par l'association des Amis du Chalet de l'Arcanière.

Adopté à l'unanimité des votants (33 voix pour – Mmes LOYAUX, et PETTTPAS ne prennent pas part au vote).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2037 FOURRIERE AUTOMOBILE - RAPPORT ANNUEL 2009 DE LA
CONVENTION DE CONCESSION**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et L.1411-3,

Vu le bilan de l'année 2009 présenté par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 juin 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel 2009 établi par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 01.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2038 RECRUTEMENT D'UN ARCHITECTE POUR LE SERVICE
URBANISME**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Considérant la nécessité de recruter un chargé d'étude et de projet « qualité des espaces publics »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- AUTORISE le Maire à recruter un chargé d'étude et de projet « qualité des espaces publics » par voie statutaire, ou à défaut par voie contractuelle, sur la base du grade d'ingénieur et à créer le poste correspondant.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2039 RECRUTEMENT D' UN AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL
PARENTALITE- DISCRIMINATION POUR LA COHESION
SOCIALE**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Considérant la nécessité de recruter un agent de développement local parentalité – discrimination,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- AUTORISE le Maire à recruter, par voie contractuelle, un agent de développement local parentalité – discrimination, à temps non complet 17 h 30, sur la base du grade d'attaché territorial et à créer le poste correspondant.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2040 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE
DES EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} .- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

	CREATION	SUPPRESSION
Adjoint d'animation de 2° classe	1	0
Adjoint administratif de 1° classe	1	0
TOTAL	2	0
	CREATION	SUPPRESSION

Article 2 .- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2041 INDEMNITE POUR L' OCCUPATION IRREGULIERE D'UN
LOGEMENT SIS 16 RUE DE LA CHAUDE RUELLE**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la valeur locative 2009 des services fiscaux portant sur le logement sis 16, rue de la Chaude Ruelle,

Considérant que Monsieur SANFRATELLO a été destinataire le 7 janvier 2010 d'un courrier valant commandement de payer par lequel il a également été informé qu'à défaut de paiement le contrat le liant à la Ville serait résilié de plein droit dans un délai de deux mois suivant notification,

Considérant que depuis le 7 mars 2010, Monsieur SANFRATELLO occupe sans droit ni titre un logement sis 16, rue de la Chaude Ruelle et ne verse aucune redevance,

Considérant la nécessité de fixer une indemnité d'occupation du logement, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, pour l'indemnisation de l'occupation sans droit ni titre du logement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 226 € (DEUX CENT VINGT SIX EUROS), l'indemnité mensuelle d'occupation due par Monsieur Franck SANFRATELLO à compter du caractère exécutoire de la délibération et jusqu'à complète libération des lieux pour le logement de type 3 sis 16, rue de la Chaude Ruelle à Epernay, situé au 1^{er} étage,

AUTORISE LE Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7BA720.71.752 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2042 ACQUISITION DE BATIMENTS SITUES 28 AVENUE JEAN-JAURES
A EPERNAY DE LA S.A.R.L NULLE PART AILLEURS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 25 mars 2010,

Vu le courrier de la S.A.R.L. NULLE PART AILLEURS,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 21 juin 2010,

Considérant l'intérêt pour la Ville de réaliser cette acquisition permettant l'implantation d'un restaurant scolaire nécessaire pour cette école,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de la S.A.R.L. NULLE PART AILLEURS, moyennant la somme de CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (190 000 €), les bâtiments dépendant de la parcelle, cadastrée section BK n° 457, située 28, avenue Jean-Jaurès, hors frais de notaire pour prix d'acquisition à la charge de la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA 720 21 2138 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTTPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2043 CONSEIL DEPARTEMENTAL D' INSERTION - REMPLACEMENT
D' UN ELU**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-21,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L263-2, L263-10 et L263-11,

Vu la démission de Nathalie BALLU de son mandat de Conseillère Municipale,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement,

DECIDE, à l'unanimité, de faire application du dernier alinéa de l'article 2121-21 du CGCT, qui permet de déroger au principe du scrutin secret lors des désignations,

PROCEDE à la désignation de son représentant suppléant au Conseil Départemental d'Insertion :

Sont candidats :

- Anne-Lise PETTTPAS

Nombre de votants : 34
Suffrage exprimés : 34
Majorité absolue : 18

A obtenu :

-Anne-Lise PETITPAS 34 voix

DECLARE élu Mme Anne-Lise PETITPAS.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2044 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Subventions d'action

Harmonie des Tonneliers

1 500 €

- Participation à l'organisation d'un concert – voyage chez leurs homologues de Cranves-Sales (Haute Savoie), du 22 au 24 mai 2010
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT

Boxing Club d'Epernay

2 000 €

- Participation à l'organisation de la Finale de la Coupe de la Ligue professionnelle, le 29 mai 2010, au Hall des Sports Pierre Gaspard
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Jogging Club d'Epernay

1 000 €

- Participation à l'organisation du 15^{ème} Sparnatrail, qui aura lieu le 14 novembre 2010

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Moto-club d'Epernay 1 000 €

- Participation au 7^{ème} Enduro d'Epernay, Terres de Champagne le 13 juin 2010
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Racing Club Epernay Athlétisme 1 500 €

- Participation à l'organisation du 30^{ème} semi-marathon de la Côte des Blancs le 27 juin 2010
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Amicale des Coureurs Agéens 1 000 €

- Participation à l'organisation de la course la Champenoise
Vallée de la Marne, le 22 mai 2010, sur les routes du vignoble
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Association Paysages du Champagne UNESCO 10 000 €

- Participation au fonctionnement de l'association
Imputation budgétaire : 65748 95 VDE902 DECO TOURISME

Université de Reims Champagne-Ardenne 5 000 €

- Participation à la mise en place du programme « Vin et Droit »
Imputation : 6574 95 9TO950 TOUR

Subventions exceptionnelles

Groupe Créer 2 000 €

- Participation à la réalisation d'une fresque dans le cadre du Tour de France
Imputation : CAC267 30 6574 CULT

Cercle Athlétique d'Epernay 250 €

- Participation à l'achat de matériel.
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO

Association Sportive Epernay Bernon 300 €

- Participation à la création d'une école de football sur Bernon
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO

Rugby Epernay Champagne

- Participation au fonctionnement de l'association 20 000 €
Imputation budgétaire : 65748 40 SDS 725 SPORT EXCEPTIO

- Participation aux déplacements dans le cadre de la poule de maintien en Fédérale 1 30 000 €
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO

Ecoute Tolérance Respect Empathie (E.T.R.E) 1 000 €

- Participation au projet humanitaire « De la malnutrition au développement pour l'eau » au Burkina Faso
Imputation budgétaire : 2 ED240 20 6574 EDUC PROJETJEUN

Jeunes en Action 1 000 €

- Participation au projet « Echange de jeunes » du 9 au 18 août 2010 en Estonie
Imputation budgétaire : 2 ED240 20 6574 EDUC PROJETJEUN

Lenôl Fuulbé 2 000 €

- Participation à la création de l'association et à l'organisation d'une soirée le 16 octobre 2010 dans le cadre du Fond d'Initiatives et D'Aide aux Habitants (part Ville : 1 000 € et part Etat : 1 000 €)
Imputation : 65748 824 VCV 832 CVIL Action

Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay 4 012,21 €

- Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers – Tranche 3 – Démarche qualité (fiche 4) Part Etat (FISAC)
Imputation budgétaire : 65748 94 VDE 902 DECO FISAC Quartiers Subventions

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2045 MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION
DANS LE CENTRE -VILLE
CONVENTION ET PROTOCOLE A INTERVENIR AVEC L'ETAT**

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 22 février 1967 portant règlement permanent de la circulation et du stationnement,

Vu le décret 2009-86 du 22 janvier 2009 modifiant le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéoprotection,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2009, autorisant la Ville d'Epernay à déployer un dispositif de vidéoprotection urbaine sur le domaine public,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat relative à la vidéoprotection et le protocole d'exploitation et d'exportation à intervenir avec l'Etat

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2046 DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - POLITIQUE DE LA
VILLE - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-
2009 - BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE - ATTRIBUTION
ET CONVENTIONS**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu la délibération du 30 mars 2009 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 27 mai 2010,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 16 juin 2010,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay 2007-2009,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Monsieur Erick MEYER, la somme de 800 € ;
Madame Malika BEZZAZ, la somme de 800 € ;
Madame Isabelle SICARD, la somme de 800 € ;
Monsieur Guy LEFEBVRE, la somme de 800 € ;
Monsieur Christophe CRERELOT, la somme de 800 € ;
Mademoiselle Sophie ROSSI, la somme de 800 € ;

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

- un premier versement après la réalisation de la contrepartie pour les personnes ayant déjà obtenu le code au préalable ou de l'obtention du code de la route au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école pour les leçons de conduite ;
- un deuxième versement après la réalisation de la contrepartie et au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école pour les leçons de conduite ;

PROPOSE d'attribuer un premier versement à l'auto-école pour les personnes suivantes :

Mademoiselle Sarah MASSARO, la somme de 400 € (sur la base forfaitaire de 800 €) ;
Mademoiselle Aurélia REHORST VIVIEN, la somme de 400 € (sur la base forfaitaire de 800 €) ;
Mademoiselle Zoubida CHAMMAAI, la somme de 400 € (sur la base forfaitaire de 800 €) ;
Mademoiselle Christelle MARTINOT, la somme de 200 € (sur la base forfaitaire de 400 €) ;
Madame Nataliya LATUNOVA, la somme de 200 € (sur la base forfaitaire de 400 €) ;

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé par la présente délibération et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE les nouvelles dispositions apportées à la charte d'engagements et à la convention de partenariat :

- 1) dans la charte d'engagements : tout changement d'auto-école sera refusé dans le cadre de ce dispositif dans la mesure où une convention de partenariat aura été établie entre la Ville et l'auto-école dès le choix de celle-ci par le lauréat ;
- 2) dans les chartes d'engagements et de partenariat : expiration de plein droit de la bourse, en cas de non inscription dans une auto-école et de non commencement de la contrepartie dans un délai de 6 mois à compter de la signature de la charte d'engagements.

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2047 DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - POLITIQUE DE LA VILLE -
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 - 2009 -
RAPPORT RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITE 2009 DU CUCS**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 16 juin 2010,

Considérant la nécessité de poursuivre des objectifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 et d'en mesurer l'impact en faveur des quartiers,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport d'activité 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2048 DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - POLITIQUE DE LA VILLE -
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 - 2009 -
RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION DE LA DOTATION DE
SOLIDARITE URBAINE ET DE LA COHESION SOCIALE**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 16 juin 2010,

Considérant la nécessité de poursuivre des objectifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 et d'en mesurer l'impact en faveur des quartiers,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine de la Cohésion Sociale.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2049 REVISION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT - COMPLEMENT**

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de la Caisse d'Allocations Familiales en date du 28 mai 2010,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 16 juin 2010,

Considérant la nécessité de permettre aux familles de 5 enfants et plus, dont le quotient familial se situe entre 618 € et 764 €, de bénéficier des bons de vacances, conformément aux dispositions de la CAF Marne,

Considérant l'opportunité de faire bénéficier l'ensemble des familles de 5 enfants et plus, et dont le quotient familial se situe entre 618 € et 764 €, des tarifs conformes au tableau ci-après,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant les tableaux ci-après,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7066 HCL 845 FHOP et 7066 64 2 EC 235 ENSE 2-6 ans et 7-13 ans du budget.

ALSH 2/6 ANS

		Journée avec repas	½ journée sans repas
	De 0 à 456 € et après déduction des bons CAF	2,00 €	1,00 €
	De 457 à 545 € et après déduction des bons CAF	2,50 €	1,25 €
	De 546 à 617 € et après déduction des bons CAF	3,00 €	1,50 €
	De 618€ à 764€ pour les familles de 5 enfants et plus après déduction des bons CAF	3,00 €	1,50 €
	+ de 618 €	8,30 €	4,15 €
Tarif Epernay MSA		8,30 €	4,15 €
Extérieur		20,00 €	10,00 €

ALSH 6/13 ANS

		Journée avec repas	½ journée sans repas
	De 0 à 456 € et après déduction des bons CAF	1,50 €	0,75 €
	De 457 à 545 € et après déduction des bons CAF	2,00 €	1,00 €
	De 546 à 617 € et après déduction des bons CAF	2,50 €	1,25 €
	De 618€ à 764€ pour les familles de 5 enfants et plus après déduction des bons CAF	2,50 €	1,25 €
	+ de 618 €	7,10 €	3,55 €
Tarif Epernay MSA		7,10 €	3,55 €
Extérieur		14,00 €	7,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2050 MISE EN PLACE DE L'OPERATION URBAINE D'HYPER-CENTRE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 15 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'engagement d'une Opération Urbaine d'hyper-centre,

AUTORISE le Maire à solliciter dans ce cadre les partenaires, organismes consulaires et commerçants, dans la perspective de la signature d'une convention multipartenariale,

CONFIRME la candidature de la Ville d'Epernay dans une procédure de demande de financement auprès du Ministère du Commerce et de l'Artisanat,

SOLLICITE de l'Etat des financements correspondant aux actions susceptibles d'être retenues,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2051 REQUALIFICATION DE LA PLACE DES ARCADES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Pays Epernay Terres de Champagne,

Vu la dotation allouée, par le Conseil Régional, au Pays Epernay Terres de Champagne,

Vu le partenariat engagé par le Conseil Général avec les Communes,

Vu le programme de réaménagement de la place des Arcades,

Considérant que l'importance des projets nécessite la mobilisation des financements du Conseil Régional et du Conseil Général,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Régional, à hauteur de 20 % du montant des travaux d'amélioration qualitative du cadre urbain (80 000 €) et à signer tout document y afférent,

AUTORISE le Maire à solliciter du Président du Conseil Régional une autorisation de démarrage anticipé des travaux,

AUTORISE le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Général et à signer tout document y afférent,

AUTORISE le Maire à solliciter du Président du Conseil Général une autorisation de démarrage anticipé des travaux,

DIT que les recettes seront imputées sur le chapitre 13 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoit MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2052 UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE -
CONVENTION DE PARTENARIAT**

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 15 juin 2010,

Considérant que le programme de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, crée un pôle d'excellence en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit vitivinicole et des spiritueux,

Considérant que le programme de ce pôle comporte des formations diplômantes, des programmes de recherche, des manifestations scientifiques, suivies d'une diffusion et d'une activité de publications ainsi que des partenariats pédagogiques avec des Universités étrangères, organisations internationales et associations savantes,

Considérant que l'appui de la Commission Européenne, des collectivités territoriales, d'autres acteurs présents dans l'industrie des vins et des spiritueux permettent de mettre en place progressivement des activités diverses à la hauteur des ambitions du Programme

Considérant l'intérêt pour la Ville et sa renommée d'apporter son soutien à ce programme,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat, ci-annexée, avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoit MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2053 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D' EPERNAY
ET LA BANQUE POPULAIRE LORRAINE - CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 15 Juin 2010,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Banque Populaire Champagne-Lorraine souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation du 15^{me} festival des Musiques d'Eté,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne,

Considérant le projet de convention précisant les modalités de ce partenariat,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2054 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL
ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'AIDE A L'EMPLOI
SPORTIF**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la commune,

Considérant que certaines associations bénéficient, via la conclusion de conventions d'objectifs et de moyens, de subventions d'aide à l'emploi,

Considérant que l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne, le Rugby Epernay Champagne, le Racing Club Epernay Handball et le Réveil d'Epernay souhaitent signer les conventions de partenariat avec le Conseil Général dans le but d'obtenir une subvention d'aide à l'emploi sportif,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Epernay d'accompagner ces associations dans ce dispositif d'aide à l'emploi sportif,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général et les associations sportives suivantes :

l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne ;
le Rugby Epernay Champagne ;
le Racing Club Epernay Handball ;
le Réveil d'Epernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2055 SOCIETE DE NATATION ET DE SAUVETAGE D' EPERNAY-
S.N.S.E. - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 15 juin 2010,

Considérant que la « Société de Natation et de Sauvetage d' Epernay » assure ainsi plusieurs activités d'intérêt général et d'utilité locale,

Considérant que l'association « Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec la Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Société de Natation et de Sauvetage d'Épernay et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2056 CONVENTIONS POUR LE TOUR DE FRANCE 2010 ENTRE LA
VILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE
CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 15 juin 2010,

Considérant l'organisation du Tour de France à Epernay le jeudi 8 juillet 2010,

Considérant que la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne souhaite s'associer à l'événement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2057 CONVENTIONS POUR LE TOUR DE FRANCE 2010 ENTRE LA
VILLE ET LE CONSEIL GENERAL**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 15 juin 2010,

Considérant l'organisation du Tour de France à Epernay le jeudi 8 juillet 2010,

Considérant que le Conseil général de la Marne souhaite s'associer à l'événement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2058 CONVENTIONS POUR LE TOUR DE FRANCE 2010 ENTRE LA
VILLE ET LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 15 juin 2010,

Considérant l'organisation du Tour de France à Epernay le jeudi 8 juillet 2010,

Considérant que la Région Champagne-Ardenne souhaite s'associer à l'événement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-2059 CONVENTIONS AVEC L'OFFICE DE TOURISME D'EPERNAY ET SA REGION - FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE MISE A JOUR DE L' ETAT D'OCCUPATION DES HEBERGEMENTS ET DES RESERVATIONS DU CAMPING D' EPERNAY

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 15 juin 2010,

Considérant l'intérêt pour le camping municipal de créer ce service de réservation et consultation des disponibilités d'hébergements et des services en ligne,

Considérant que l'OTER est doté d'un site internet qui correspond à ce besoin,

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités d'utilisation de ce site par une convention entre les deux parties,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de passer une convention avec l'Office de Tourisme d'Epernay et sa Région portant sur le fonctionnement du système de mise à jour de l'état d'occupation du camping municipal, de réservation de nuitées et services associés et de leur paiement à distance via le site internet de l'OTER,

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2060 SIGNALISATION DES HÔTELS ET RESTAURANTS INSTALLEES
SUR LES COMMUNES LIMITROPHES D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 juin 2010,

Considérant que dans le cadre de la refonte de la signalisation des hôtels et restaurants, les établissements installés sur les communes limitrophes à Epernay et déjà fléchés peuvent être à nouveau fléchés,

Considérant que la gestion de cette signalisation doit être assurée par les services de la Ville d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention relative à la mise en place d'une signalisation des hôtels et restaurants installés sur les communes limitrophes à Epernay,

DECIDE de financer la dépose de l'ancienne signalisation et de prendre en charge (après rétrocession) le nouveau fléchage destiné aux touristes,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les hôteliers ou restaurateurs,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 7EV724/821/2152/ CSMU Refontsig et les recettes sur le compte 7EV724/821/70878/CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2061 ETUDE POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA GENERAL
HYDRAULIQUE ET DES ETUDES D'AMENAGEMENTS
PARCELLAIRES SUR LES COTEAUX VITICOLES D'EPERNAY -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE**

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 juin 2010,

Considérant que l'action 37 de l'Agenda 21 consiste à réaliser les études préparatoires à la mise en place d'une Association Syndicale Autorisée ou d'une Déclaration d'Intérêt Général pour la gestion de l'hydraulique des coteaux,

Considérant que pour cela la Ville va se doter des compétences d'un bureau d'études,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre de sa mission de protection du milieu aquatique et des ressources en eau contribue financièrement à la réalisation de ce type d'études,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

Article 1 : AUTORISE le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % de 26 024,96 € T.T.C..

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer, au nom de la Ville, tous documents ou attestations relatifs à la subvention précédemment citée.

Article 3 : DIT que la recette sera créditée sur le compte 74718/830/DDG830/DURA/AGENDA 21 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2062 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA SNCF, BUS EST, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY
PAYS DE CHAMPAGNE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE ET LA VILLE D'EPERNAY DANS
LE CADRE DE LA SENSIBILISATION DES AGENTS MUNICIPAUX
A L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN**

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu la convention entre la SNCF, Bus Est, la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la Ville d'Epernay, annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 juin 2010,

Considérant que la Ville se doit d'être incitative sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et notamment les transports en commun,

Considérant la nécessité de définir les droits et obligations de chacune des parties au sein d'une convention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre la SNCF, Bus Est, la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la Ville d'Epernay annexée à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2063 APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA
SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE CUVE ENTERREE
DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE**

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 23 avril 2010,

Vu le règlement d'attribution de la subvention, annexé à la présente délibération,

Considérant que la Ville se doit d'être incitative sur la préservation de la ressource en eau, enjeu d'intérêt général,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le règlement d'attribution des subventions aux Sparnaciens pour l'installation d'une cuve enterrée ou souple de récupération des eaux de pluie.

Article 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs au versement de ces subventions.

Article 3 : DIT que les dépenses seront imputées sur le compte DD8300 830 2042 DURA AGENDA 21 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2064 APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE
L'EFFICACITE ENERGETIQUE ENTRE
EDF ET LA VILLE D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique, ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 juin 2010,

Considérant que le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et EDF a pour objectif le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande de l'énergie s'inscrivant dans la politique de développement durable,

Considérant que EDF est un des distributeurs d'énergie dit « obligés » pour le rachat des Certificats d'Economie d'Energie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et EDF,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et ses conventions d'application et de répartition,

DIT que les recettes résultantes des conventions d'application et de répartition seront inscrites sur le compte du budget général.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2065 AMENAGEMENT URBAIN - MAJORATION DE L'AIDE
MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 30 juin 2003 relative au lancement de la première campagne de ravalement de façades, fixant les conditions générales d'octroi des aides municipales et précisant que *"les propriétaires, dont les immeubles sont situés dans les périmètres des campagnes suivantes, pourront bénéficier, à titre dérogatoire et après avis de la commission d'attribution de subvention, d'une aide pour des travaux de rénovation de leur façade"*.

Considérant que ces majorations tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble, repéré dans le cadre de la ZPPAUP,

Considérant l'intérêt architectural de l'immeuble 12, rue des Tanneurs et les travaux de restitution à l'identique (décapage des briques et restitution des volets bois),

Entendu l'exposé du rapporteur,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Madame BELLAVOINE une subvention de 20 % majorée à 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 7 084, 19 €, portant la subvention à 2 125, 25 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2066 REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES- MODIFICATION
DE L'ARTICLE 7 B "CIRCULATION A L'INTERIEUR DU
CIMETIERE NORD"**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10-1622 en date du 18 janvier 2010, approuvant le règlement intérieur des cimetières applicable au 1^{er} février 2010,

Vu l'arrêté municipal n° 10-162 en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable en date du 17 juin 2010,

Considérant, que des usagers du cimetière Nord bénéficiant d'une dérogation d'accès en véhicule ont sollicité un élargissement de la plage horaire qui leur était accordée en semaine et la création d'une dérogation le dimanche,

Considérant, l'intérêt du service rendu au public,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification apportée à l'article 7 B du règlement intérieur des cimetières en vigueur, qui est désormais rédigé ainsi :

Les horaires autorisés par dérogation au public sont les suivants, à compter du 1^{er} juillet 2010 :

du lundi au vendredi : de 8 H 00 à 10 H 00 et de 12 H 00 à 15 H 00 ;
le samedi : de 8 H 00 à 10 H 00 ;

le dimanche : de 15 H 00 à 17 H 00.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2067 CIMETIERE NORD - RETROCESSION DE CONCESSION RION
SANTANBIEN**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 1995 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 95-3474, en date du 9 mars 1995, accordant à Monsieur Stéphane RION et Madame Annie-Claude RION née SANTANBIEN une concession cinquantenaire au cimetière nord, pour un montant de 284 €,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu la demande présentée le 30 avril 2010 par Monsieur Stéphane RION et Madame Annie-Claude RION née SANTANBIEN, tendant à obtenir la rétrocession de leur concession cinquantenaire, au cimetière nord, citée ci-dessus,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 juin 2010,

Considérant que le Concessionnaire n'a plus l'utilité d'une concession funéraire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Monsieur Stéphane RION et Madame Annie-Claude RION née SANTANBIEN la rétrocession de leur concession cinquantenaire,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession cinquantenaire, acquise au tarif 1995, déduction faite du tiers du montant de la concession versée au CCAS et de la période de jouissance de 182 mois, soit la somme de 132,00 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2067 bis CIMETIERE DE LA VILLA - RETROCESSION DE CONCESSION
GERARD DUVOT**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 1975 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 75-2789, en date du 30 décembre 1975, accordant à Monsieur Gérard DUVOT une concession cinquantenaire au cimetière de La Villa moyennant la somme de 69 €,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu la demande présentée le 7 mai 2010 par Monsieur Gérard DUVOT, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession cinquantenaire, au cimetière de LA VILLA, citée ci-dessus,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 juin 2010,

Considérant que le Concessionnaire a opter pour la crémation, et n'a donc plus l'utilité de cette concession,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Monsieur Gérard DUVOT, la rétrocession de sa concession cinquantenaire,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession cinquantenaire, acquise au tarif 1975, déduction faite du tiers du montant de la concession versée au CCAS et de la période de jouissance de 412 mois, soit la somme de 14,41 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 22 juin 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. EL Mostapha LAADAM, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Djora FIS, représentée par Mme Virginie LUTUN, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jérémie THEVENIN, représenté par M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-2068 APPROBATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES
COMMUNALES**

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau de classement des voiries communales ci annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau de classement des voiries communales.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 05.07.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint